

Novibat préférence semi-libre 2s3

forbo

FLOORING SYSTEMS

Sous avis technique

U2s P3 E1/2 C2 - U3 P2 E1/2 C2



DESCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique déclaré en lés de 2 m de large apte aux locaux au plus U2s P3 E2/3 C2 de type Novibat préférence semi-libre 2s3.

Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate, il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de 0,12 mm et une efficacité acoustique 20 dB. Il sera doté d'une couche d'usure transparente 0,30 mm, groupe T d'abrasion, d'une stabilité dimensionnelle < 0.10 % pour une tenue parfaite dans le temps et d'une résistance au glissement R10⁽¹⁾.

Il bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l'entretien. Le produit bénéficiera d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires**⁽²⁾ (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Les chutes de pose⁽³⁾ pourront être recyclées via le programme de recyclage **TOURNESOL**. Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 18 références.

Découvrir l'ensemble de la **gamme coloristique**



Traitement de surface OVERCLEAN

- Supprime la métallisation pendant toute la durée de vie du produit
- Réduit les coûts et facilite l'entretien

Double couche compacte + Armature en voile de verre

- Poinçonnement rémanent jusqu'à 0,12 mm
- Parfaite stabilité dimensionnelle

Couche d'usure + Décor Haute Définition

Envers PVC alvéolaire haute densité

- Efficacité acoustique certifiée 20 dB
- Imputrescible

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Novibat préférence semi-libre 2s3
Avis Technique / DTA	n°12/13-1647_V2
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	U2s P3 E1/2 C2 - U3 P2 E1/2 C2
Efficacité acoustique au bruit de choc déclarée	$\Delta L_w = 20$ dB
Épaisseur totale	2,70 mm
Couche d'usure	0,30 mm
Masse surfacique totale	1 950 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,12 mm (exigence de la norme $\leq 0,20$ mm)
Réaction au feu	Bfl-s1* - 2018/190-1 (CRET)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	23 - 31

* Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl / Satisfait à la réglementation M3

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose

Pose non collée :

Il sera maintenu en périphérie et aux joints à l'aide d'un ruban adhésif double face de type de colle (**Forbo Dry Tape 85**) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints traités à froid sur support bois E2 : joints traités à froid avec calfatage des rives et des pénétrations. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 10 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophéno, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH⁽⁴⁾.
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- 100 % recyclable⁽³⁾

(1) Sur grain bois (2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). (3) Hors cadre amiante. (4) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.